

LA BIOMETRIE RECONNAISSANCE DU CONTOUR DE LA MAIN (RCM)

RENTREE SCOLAIRE 2020 - 2021

Lors de sa réunion du 12 avril 2012, le Conseil d'administration du lycée a décidé de proposer aux élèves la possibilité d'accéder au restaurant scolaire par le biais d'un lecteur biométrique RCM, ceci sur la base d'un accord préalable de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Ce système a été choisi par le lycée Clemenceau dans un souci de sécurisation d'accès à la restauration scolaire.

DESCRIPTION DU SYSTEME

Le système retenu repose d'une part sur la mise en œuvre d'un fichier de gestion recensant les élèves fréquentant la cantine scolaire, d'autre part sur un dispositif de contrôle d'accès.

Le dispositif de contrôle d'accès est composé d'une borne d'accès, située aux entrées du restaurant, reliée à un lecteur biométrique, lequel contient une base de données comportant les gabarits biométriques et les codes d'accès. Ce contrôleur d'accès intégré est lui-même associé à des distributeurs automatiques de plateaux.

Le dispositif biométrique de reconnaissance du contour de la main présente les caractéristiques suivantes :

- Aucune photographie de la main des personnes n'est observée : il n'y a aucun relevé d'empreinte digitale
- Les éléments pris en compte reposent exclusivement sur la géométrie de la main
- Seul le gabarit du contour de la main, résultant du traitement des mesures par un algorithme, est enregistré dans la base de données, où il est associé à un code à 5 chiffres afin d'accélérer le traitement de l'information par le logiciel, et donc de donner accès au service de manière plus simple.

Ce dispositif a donc pour finalité de fiabiliser le contrôle de l'accès, de fluidifier les flux des convives et d'éviter l'utilisation frauduleuse de la carte magnétique.

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DU FONCTIONNEMENT :

Le lecteur de biométrie est équipé d'un clavier et d'un afficheur.

Le convive désirant accéder au restaurant procède ainsi :

1. Tape son code sur le clavier ;
2. Pose sa main à l'invitation de l'afficheur ;
3. Le lecteur identifie le convive par analyse du contour de la main (temps de lecture : 1 seconde)
4. Le distributeur automatique délivre un plateau au convive.

GARANTIE AUX USAGERS :

Les données relatives à l'identité des élèves ainsi que les gabarits biométriques du contour de la main associés à un code personnel sont conservés pendant toute la scolarité de l'élève dans l'établissement. A son départ ou si il n'est plus inscrit au service de restauration scolaire en cours d'année, les données biométriques sont automatiquement effacées.

Le chef d'établissement prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité de la confidentialité des données traitées et notamment pour empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés puissent en prendre connaissance.

En effet, aucune donnée biométrique n'est exploitable en dehors du système d'exploitation ALISE. Cette base de gestion est et demeure au lycée Clemenceau et n'est pas diffusée en dehors de l'établissement.

Les parents d'élèves voudront bien signaler par écrit leur choix personnel concernant cette possibilité qu'aura leur enfant d'utiliser ce système d'accès au restaurant scolaire à l'aide de la fiche d'identification intendance. L'acceptation de la reconnaissance par biométrie doit être validée par la signature du responsable légal ou de l'élève majeur au verso de la fiche d'identification. Le choix de la biométrie peut être changé en cours d'année selon le souhait du responsable légal ou de l'élève majeur.

En cas de réticence à ce que l'élève utilise ce système, il aura la possibilité de passer au contrôle du self avec sa carte magnétique d'accès mise à sa disposition le jour de la rentrée scolaire.

Il existe un droit d'accès et de rectification, conformément au chapitre V de la loi du 6 janvier 1978. Ce droit d'accès s'exerce auprès du gestionnaire comptable de l'établissement.